

## Domaine Santé

## Filière Soins Infirmiers

## Vulnérabilités et Equité en santé

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.3014.F.25      Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master  
 Année académique : 2025-2026      Année d'études : ☐ 1<sup>ère</sup> ☐ 2<sup>ème</sup> ☒ 3<sup>ème</sup>      Crédits ECTS : 5

Type : ☐ Module obligatoire ☒ Module à option obligatoire ☐ Module facultatif  
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres  
☐ Semestre d'automne ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

## 2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules : ☐ Avoir suivi le/les modules : ☐ Pas de prérequis ☒ Autres : Avoir validé 78 ECTS sur les modules théoriques et 24 ECTS sur les modules de formation pratique

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :  
 Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.  
[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)  
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).  
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Apprentissages critiques

- Apprentissage de l'analyse critique des notions de vulnérabilité, précarité, marginalisation et de leur impact sur la santé des individus et des communautés, en lien avec les parcours de vie et les trajectoires de soins.
- Apprentissage de l'analyse critique des barrières structurelles, sociales et économiques à l'accès aux soins, et de la manière dont les systèmes de santé peuvent reproduire ou corriger ces inégalités.
- Apprentissage de l'analyse des leviers infirmiers, tant dans la pratique clinique que dans l'action communautaire, la prévention ou l'engagement politique, pour contribuer à réduire les inégalités sociales de santé.

## Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

☒ Rôle d'expert-e

☒ A4 Elles fondent leur intervention professionnelle sur les résultats de la recherche les plus probants, sur l'éthique et le jugement clinique et favorisent le transfert des résultats de la recherche dans la pratique. Elles participent, par leur activité professionnelle, à la formulation des questions de recherche pertinentes pour la pratique.

☒ Rôle de communicateur-trice

☒ B2 Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.  
☒ B4 Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

☒ **Rôle de leader**

☒ D2 Elles participent à l'évaluation systématique des prestations de soins et des normes de qualité des soins, sur la base des connaissances scientifiques actuelles, et elles identifient les besoins en termes d'innovations et d'améliorations.

☒ D3 Elles utilisent, de manière judicieuse, les technologies, les outils ainsi que les démarches qualité et évaluent, de manière critique, leurs avantages et risques concernant la sécurité des patients/clients, la qualité des soins et la protection des données.

☒ D4 Elles dirigent leurs collaborateurs en tenant compte des principes en matière de délégation et évaluent de manière continue leur comportement de leader.

☒ **Rôle de promoteur-trice de la santé**

☒ E1 Elles s'engagent pour la santé et la qualité de vie des patients/clients et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Elles tiennent compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins.

☒ **Rôle d'apprenant et de formateur-trice**

☒ F2 Elles identifient, dans la pratique des soins, les problématiques qui peuvent être abordées dans le cadre de projets de recherche et de développement. Elles partagent, avec l'équipe, leurs connaissances spécifiques des résultats de recherche.

☒ F3 Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérimental des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage.

☒ F4 Elles sont actives dans la planification et le développement de leur carrière professionnelle.

☒ **Rôle de professionnel-le**

☒ G1 Elles adoptent une posture respectueuse de l'éthique professionnelle, une démarche réflexive systématique sur leurs propres valeurs et tiennent compte des stratégies nationales pertinentes. Elles agissent en conformité avec les prescriptions légales.

☒ G2 Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable

---

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

### Contenus

A travers ce module, les étudiant.es identifient les inégalités sociales, les enjeux d'équité dans les soins et de développent une posture réflexive et éthique face aux situations de vulnérabilité en santé.

• **Contenus abordés :**

- Concepts de vulnérabilité, précarité et marginalisation
- Parcours migratoires complexes, traite d'êtres humains
- Diversités culturelles et religieuses
- Facteurs structurels d'iniquités et d'accès aux soins
- Approche de santé publique et d'épidémiologie appliquée
- Rôle infirmier en santé publique et communautaire, leviers professionnels et politiques

### Formes d'enseignement et d'apprentissage

Ce module à option propose aux étudiant.e-s une exploration approfondie des vulnérabilités sociales et de leurs impacts sur la santé, à travers le prisme de l'équité et de la justice sociale dans les soins. Il vise à soutenir le développement d'une posture professionnelle réflexive, éthique et engagée, en lien avec les réalités des personnes en situation de précarité, de migration, de marginalisation ou d'exclusion.

L'approche pédagogique se veut résolument active et immersive et propose les modalités suivantes : apports théoriques interactifs, études de cas, parcours immersifs et visites de terrain, table ronde avec experts de terrain, exploration de films/documentaires thématiques.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg), comme ChatGPT ou d'autres outils, peut être mobilisée à des fins pédagogiques dans le cadre du module. Les enseignant.e-s peuvent y recourir ponctuellement pour illustrer certains contenus, en rendant compte de manière explicite de leur utilisation, y compris par une citation rigoureuse des sources. Les étudiant.e-s peuvent également intégrer ces outils dans leur processus d'apprentissage, dans le respect des principes de transparence, de rigueur et de vérification des contenus générés, conformément aux Principes directeurs de la HES-SO sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement. (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>)

**Exigence de fréquentation**

La participation active et la présence aux cours, sont requises.

Toute absence doit être annoncée. L'étudiant·e est tenu·e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

En cas d'absence justifiée à l'évaluation du module, les modalités de l'examen peuvent être sujettes à des changements. Il incombe aux responsables du module de définir ces modalités.

---

**5. Modalités d'évaluation et de validation****Initial**

L'évaluation de ce module repose sur :

- Une présentation orale : évaluation commune à valider en groupe

Période :

- La présentation orale aura lieu en semaine 27.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E. Les situations exceptionnelles sont réservées.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg), telle que ChatGPT ou d'autres outils, est autorisée de manière encadrée dans le cadre du module, à des fins pédagogiques. Pour la validation, son usage est strictement limité à certaines étapes du processus (par exemple : reformulation, inspiration ou aide à la structuration), et ne peut en aucun cas se substituer à une production personnelle et critique de l'étudiant·e. Toute utilisation d'un outil d'IA générative doit être explicitement mentionnée, avec une citation précise des sources et une justification de son apport. L'étudiant·e reste pleinement responsable du contenu remis, qui doit répondre aux exigences de rigueur académique, de vérification des informations et d'authenticité du travail. Ces conditions s'inscrivent dans le cadre des Principes directeurs de la HES-SO sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>).

**Remédiation**

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : Présentation orale de groupe visant à combler les lacunes identifiées lors de l'examen initial
- Période : Dès que possible, au plus tard semaine 36/37

La remédiation permet à l'étudiant·e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

**Répétition**

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant·e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant·e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant·e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

---

## 6. Bibliographie principale

- Bodenmann, P., Vu, F., Morisod, K., & Jackson, Y. (2023). Équité en santé : Un concept souvent galvaudé. *Revue Médicale Suisse*, 19(834), 1294-1297. <https://doi.org/10.53738/REVMED.2023.19.834.1294>
- Bodenmann, P., Jackson, Y.-L. J., Vu, F., & Wolff, H. (2022). *Vulnérabilités, diversités et équité en santé* (2e édition). Médecine et hygiène.
- Jobin, L. & al. (2012). *La santé et ses déterminants : Mieux comprendre pour mieux agir | Axe Éthique et Santé des Populations*. Direction des communications du ministère de la santé et des services sociaux. <http://ethiquesantepop.ca/ressources/documents/la-sante-et-ses-determinants-mieux-comprendre-pour-mieux-agir>
- Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2019). *Politique de la santé : Stratégie du Conseil fédéral 2020-2030*. OFSP.
- One Health High-Level Expert Panel (OHHLEP). (2024). *One Health*. Tripartite and UNEP support OHHLEP's definition of « One Health ». <https://www.who.int/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health>
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (1986). *Promotion de la santé : Charte d'Ottawa*. <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/349653/WHO-EURO-1986-4044-43803-61666-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2022). *Déterminant sociaux de la santé*. [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/EB152/B152\\_22-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB152/B152_22-fr.pdf)
- Spiess, M., & Schnyder-Walser, K. (2018). *Égalité des chances et santé – Chiffres et données pour la Suisse – Document de base*. Socialdesign SA, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-fakten-zu-chancengleichheit.html>
- Tardin, A., Léocadie, M., Houben, F., Kaddour, A., Althaus, Rambaud-Althaus, C., Sastre Duret, F., Nnadi, M., Delley, V., Brunner, S., Fischer, M., Laverrière, S., & Akrouh, C. (2023). *Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2024-2028*. Office cantonal de la santé.
- World Health Organization. (1946). *Constitution of the World Health Organization*. <https://apps.who.int/gb/bd/PDF/bd47/EN/constitution-en.pdf>
- World Health Organization. (2021). *Health equity and its determinants-World Health Day 2021 : It's time to build a fairer, healthier world for everyone, everywhere*. World Health Organization: Social Determinants of Health (SDH). [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/world-health-day-2021/health-equity-and-its-determinants.pdf?sfvrsn=6c36f0a5\\_1&download=true](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/world-health-day-2021/health-equity-and-its-determinants.pdf?sfvrsn=6c36f0a5_1&download=true)
- World Health Organization. (2025). *Équité en matière de santé*. Équité en matière de santé. [https://www.who.int/health-topics/universal-health-coverage/health-equity#tab=tab\\_1](https://www.who.int/health-topics/universal-health-coverage/health-equity#tab=tab_1)

---

## 7. Responsable(s) de module

Responsable(s): Noelia Delicado et Lucie Huescar

Equipe pédagogique : Enseignant·e·s et assistant·e·s de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 14 janvier 2026 par

Walter Zecca  
Co-responsable de filière